

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 avril 2014

OBJET

**COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES**

N° 2014-04-07
NOMENCLATURE : 1.7.1

L'an deux mille quatorze, le vingt deux avril à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le onze avril 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Rémi ROLLAND, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusé :

Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION

Frédéric CHAPEAU est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....28
ayant un pouvoir.....1
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Monsieur Alain ROYER

L'article 22 du Code des marchés publics définit les règles de composition de la commission d'appel d'offres qui a un pouvoir décisionnel prépondérant dans l'attribution des marchés publics. Ainsi doit-elle respecter strictement la représentation proportionnelle, et les séances doivent comporter le nombre exact de membres prévu par la loi.

La commission d'appel d'offres est composée de 5 membres titulaires, auxquels vient s'ajouter le Maire qui en est le Président de droit. Sont également nommés 5 membres suppléants, appelés à siéger, dans l'ordre de la liste, uniquement en cas d'empêchement des titulaires.

Les membres sont élus en son sein par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **DÉSIGNER par vote à bulletin secret, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres**

Le conseil municipal est donc appelé à élire par vote à bulletin secret, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres

Le groupe « Treillières autrement » présente une liste de dix candidats :

- Catherine CADOU
- Frédéric CHAPEAU
- Rémi ROLLAND
- Gil RANNOU
- Jean-Claude SALAU
- Catherine HENRY
- Michel RINCÉ
- M. Madeleine REGNIER
- Elisa DRION
- Mickaël MENDES

Le groupe « Vivre à Treillières » présente une liste de six candidats :

- Jean-Pierre TUAL
- Soumaya BAHIRAEI
- Emmanuel RENOUX
- Martine MOREL
- Joëlle CHESNAIS
- Alain BLANCHARD

Il est procédé ensuite à l'élection à bulletin secret

29 bulletins ayant été trouvés, le nombre de votants s'élève à 29.
Le quotient électoral s'établit à 5.8 (29 / 5 sièges à pourvoir)

La liste « Treillières autrement » a recueilli 23 voix
La liste « Vivre à Treillières » a recueilli 6 voix

« Treillières autrement » :	23 : 5,8 = 3,97	soit 3 sièges
« Vivre à Treillières » :	6 : 5,8 = 1,03	soit 1 siège

Le 5^{ème} siège à pourvoir est attribué à la liste obtenant le plus fort reste soit « Treillières autrement », ce qui lui donne un total de 4 sièges, le dernier siège revenant à la liste « Vivre à Treillières ».

La liste « Treillières autrement » reçoit un nombre équivalent de sièges de suppléants soit 4.
De même « Vivre à Treillières » reçoit un siège de suppléant.

Dès lors, la Commission d'appel d'offres ainsi élue est constituée des membres suivants :

Titulaires

- Catherine CADOU
- Frédéric CHAPEAU
- Rémi ROLLAND
- Gil RANNOU
- Jean-Pierre TUAL

Suppléants

- Jean-Claude SALAU
- Catherine HENRY
- Michel RINCÉ
- M. Madeleine REGNIER
- Soumaya BAHIRAEI

Pour extrait conforme,
Le 25 avril 2014

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le : 25.04.2014

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140422-2014-04-07-DE
Date de télétransmission : 25/04/2014
Date de réception préfecture : 25/04/2014